

Le Petit Journal



Bureaux : rue Confort, 14, à Lyon

Abonnements Lyon et Rhône
TROIS MOIS..... 5 FR.
SIX MOIS..... 9 FR.
UN AN..... 18 FR.

LYONNAIS
UN NUMÉRO : CINQ CENTIMES

Abonnements Départements
TROIS MOIS..... 6 FR.
SIX MOIS..... 12 FR.
UN AN..... 24 FR.

Lundi 5 Juin 1871

LA FUSION

La République est pour les nations jeunes un point de départ : exemple les Etats-Unis.

Serait-elle un port de salut pour les nations longtemps ballotées par les tempêtes politiques, chez lesquelles les révolutions périodiques ont nivelé toutes les situations ?

C'est de la France qu'il s'agit. C'est la fusion de la branche aînée de la maison de Bourbon avec la famille d'Orléans, qui nous fait croire à cette solution de l'effroyable crise que la France traverse.

En effet, annoncée du haut de la tribune de l'Assemblée nationale, ainsi qu'on va le voir ci-après, cette fusion, sollicitée avec persistance depuis vingt ans, le comte de Chambord (Henri V) n'avait jamais voulu y consentir.

Pourquoi ? Parce que, héritier direct des rois de France, le comte de Chambord ne devait pas sanctionner la dépossession de 1830.

Parce que, au point de vue des principes de la légitimité, la chaîne monarchique n'avait pas eu d'anneau brisé.

La Révolution française, le premier Empire, les Cent-Jours, la Monarchie de Juillet, la République de 1848, le second Empire, la République de 1870, n'étaient considérés que comme des interrègnes.

Les princes d'Orléans, de leur côté, affirmaient leurs droits et se prévalaient du mouvement populaire qui avait porté Louis-Philippe sur le trône.

La Fusion ne pouvait se produire que de deux manières : ou bien par la renonciation du comte de Chambord, ou bien par la soumission des princes d'Orléans et la reconnaissance des droits légitimes d'Henri V.

D'après les renseignements qui nous parviennent, c'est sur ces dernières bases que la fusion s'est faite.

Le comte de Chambord reprendrait sans contester la tradition de la légitimité, et, comme il n'a pas d'enfants, il donnerait sa survivance aux princes d'Orléans.

Tel est en résumé cet arrangement de famille.

Il n'y manque qu'une chose, mais très-importante : le consentement de la nation.

Ce qui se passe depuis quelque temps à l'Assemblée nationale prouve évidemment que la majorité des députés est monarchiste. Elle se dispose à valider les élections du duc d'Aumale et du prince de Joinville ; à rapporter les lois de banissement qui proscrirent les Bourbons des deux branches.

Tous ces actes sont des déclarations de guerre à la République et des préservatifs contre le retour de l'Empire.

Déclarations grosses d'orages, préservatifs insuffisants, si la République était sacrifiée.

La République est très forte contre l'Empire, parce qu'elle a réparé, autant qu'il était en elle, les désastres de la guerre prussienne, les ignominies de la guerre civile, soudoyée, la preuve en est certaine aujourd'hui, par ces mêmes Prussiens, alliés aux Bonaparte.

Mais au lendemain d'une restauration monarchique, les hommes restés fidèles à l'Empire — ils sont encore nombreux, ne nous faisons aucune illusion — rentreraient dans la lutte, arborant résolument le drapeau des franchises communales et apportant l'acte additionnel que Napoléon III tient tout prêt, ainsi que nous en avons donné cent fois les preuves.

Dans tous les cas ce serait la guerre civile ou immédiate ou à courte échéance.

Nous voulons croire que les députés qui ont entrepris la campagne vivement menée, en faveur des Bourbons des deux branches, ne se rendent pas compte de cette situation ; mais il est de notre devoir de les avertir.

Toute nouvelle secousse serait fatale pour la France et probablement irrémédiable ; on oublie trop en effet que nos désastres intérieurs sont compliqués d'une dette de cinq milliards ; que la rénovation sociale subsiste à l'état latent et que la République peut seule lui donner graduellement satisfaction ; que toute restauration amènerait de nouvelles et insatiables curées.

Voilà pourquoi nous espérons que l'Assemblée acceptera la proposition tendant à proroger pour deux ans les pouvoirs de M. Thiers, chef de l'exécutif de la République française.

Dans les situations cruelles où le gouvernement s'est trouvé, M. Thiers a fait preuve de talents multiples et de premier ordre.

A l'âge où il est arrivé, le patriotisme seul le soutient dans son œuvre de régénération et de salut.

Grâce à lui, les princes pourraient rentrer en France en qualité de citoyens français ; leur retour, sollicité par la majorité de l'Assemblée, serait un acte de réparation qui n'entraînerait pas de nouveaux malheurs.

Députés, ministres peut-être, et par le fait même de leur coopération aux affaires générales, ils abjureraient leur rôle de prétendants et se confondraient dans la grande et forte unité de la République.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Versailles, 2 juin, 7 h., soir.

A la séance d'aujourd'hui, M. Jean Brunet dépose une proposition tendant à abroger les lois de proscription comme incompatibles avec les principes républicains et servant seulement aux passions et rancunes dynastiques.

Il demande l'urgence qu'adopte l'Assemblée.

De nombreux députés de la droite déposent des propositions pour l'abrogation des lois du 10 avril 1832 et 26 mai 1848 contre les princes de la maison de Bourbon.

Un député de la droite déclare que la fusion est acceptée par les deux branches.

La droite entière confirme cette assertion.

L'Assemblée vote l'urgence à une grande majorité.

M. Lefebvre-Pontalis fait une proposition demandant la révision des décrets du gouvernement de la défense nationale.

Le général Trochu dit que le gouvernement de la défense nationale voyait, dès avant l'investissement de Paris, la nécessité de faire la paix ; il montre que tous les efforts de M. Jules Favre échouaient devant les con-

ditions inacceptables opposées par M. de Bismarck à la réunion d'une Assemblée nationale, seule compétente pour résoudre une question d'aliénation de territoire.

L'Assemblée décide qu'elle passera à une deuxième délibération.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Versailles, 2 juin 1871.

Les journaux de Paris publient une lettre du marquis de Ploëuc, sous-gouverneur de la Banque de France, déclarant que la Banque, pendant le règne de la Commune, est restée intacte.

La Banque n'a livré à la Commune que les 9 millions et demi qu'elle devait à la ville de Paris et les 7 millions 290,000 francs dont le gouvernement de Versailles avait autorisé le versement.

Cette lettre fait l'éloge du personnel de la Banque, dont la ferme attitude a permis d'attendre ce résultat.

Le *Gaulois* annonce que M. Lefranc a accepté, dans la matinée, le portefeuille de l'intérieur.

Vermorel et Frédéric Morin ont été amenés aujourd'hui prisonniers.

Londres, 2 juin 1871.

M. Victor Hugo, expulsé de Belgique, vient d'arriver.

Versailles, 3 juin, 10 h., matin.

On assure que la majorité présentera aujourd'hui à l'Assemblée la proposition d'abroger les lois d'exil contre la famille de Bourbon, et de proroger pour deux ans les pouvoirs de M. Thiers.

Le désarmement, les perquisitions et les arrestations continuent à Paris sans rencontrer aucune résistance.

Les affaires reprennent à Paris.

Les conseils de guerre commenceront à fonctionner mardi.

Les deux lignes de Paris à Versailles ont repris, ce matin, leur service comme autrefois.

Grande affluence de voyageurs ; circulation entièrement libre.

Feuilleton du PETIT JOURNAL

LE FRÈRE DE LAIT

V

— Ce serait commode si le portefeuille eût été consumé dans l'incendie.

— Parfaitement raisonné.

— Je compte sur votre affection...

— Mon affection...

Il prit à Burler un rire fou qui déconcerta entièrement William.

— Mon affection !... c'est ma foi jol, très-jol... Et vous me paierez en reconnaissance, n'est-ce pas ? Monnaie qui n'a pas cours à la taverne, mon cher monsieur... Et ma conscience dont vous ne parlez pas ?

— Votre conscience !

— Elle est chienne à japper si haut qu'il faudrait faire rouler diablement d'écus avant que leur son parvienne à dominer ses cris.

— Enfin, que vous faut-il ?... car je vois qu'avec vous il faut aborder franchement la question.

— C'est cela ; nous nous en trouvons plus à l'aise.

— Combien voulez-vous me vendre votre silence ?

— Vous me compterez demain cent mille francs.

— Cent mille francs !... mais c'est une somme exorbitante !

— Pour conserver quatre millions !... vous voulez rire, et puis...

— Ce n'est pas tout ?

— Je conviens que cent mille francs sont un joli denier ; cela suffira pour couvrir mes frais de premier établissement ; mais j'ai dû, en homme prudent, réfléchir aux moyens de m'assurer une honnête existence ; j'ai donc résolu de placer chez vous ma discrétion à rente viagère.

— Vous vous plaisez cruellement à me faire languir !

— Patience, j'arrive ; dans une affaire aussi grave on ne saurait être trop circonspect. Vous vous engagerez

en outre à me servir une pension de mille francs par mois, ce qui est peu pour vous et me suffira à moi pour mener une vie modeste.

William se leva furieux.

— Est-ce que par hasard mes conditions vous contrarieraient ? reprit Burler : n'en parlons plus... demain, je prendrai mes mesures pour que la petite Lucy soit immédiatement envoyée en possession de ses biens !

— Vous ne ferez pas cela !

— Donc, vous acceptez ?

— Il faut bien en finir..., remettez-moi les titres.

— Non pas ; à d'autres vraiment ! Je prends l'engagement de me taire, voilà tout ; mais je garde entre mes mains les pièces que vous savez, afin de pouvoir, à l'occasion, vous empêcher de commettre l'impolitesse de me jeter à la porte... Autrement, rien de fait.

William ne trouva rien à répliquer ; la force était du côté de Burler ; celui-ci, le regardant d'un air de supériorité, répondait par son dédaigneux

sourire à un mouvement de colère mal comprimé.

— Voilà une affaire conclue, reprit-il, et maintenant, au revoir, monsieur William ; j'irai demain à votre hôtel toucher mes cent mille francs et le premier terme de ma pension.

Quant on a vingt et un ans et deux cent mille francs de rente, qu'on a lieu d'être sous la direction de sages conseillers, on n'est entouré que d'un essaim de jeunes étourdis, toujours prêts à échanger leurs complaisances contre des plaisirs qui ne leur coûtent rien, et que surtout on vit au dix-neuvième siècle, il est aisé de deviner l'emploi qu'on fait du temps.

Ajoutons que William avait besoin d'étourdir sa conscience et que, dans la conviction où il était que les plus adroits sophismes ne parviendraient pas à excuser le crime qu'il venait de commettre, il prenait grand soin de ne pas se laisser un moment pour réfléchir.

La suite à demain.

MOLÉRI.

Versailles, 3 juin, 1 h. 30, soir.

Un ordre du jour du maréchal Mac-Mahon aux soldats et aux marins dit :
« Votre courage et votre dévouement ont triomphé de tous les obstacles.

« Après un siège de deux mois et une lutte de huit jours dans les rues, Paris est enfin délivré.

« En l'arrachant aux mains des misérables qui avaient projeté de le réduire en cendres, vous l'avez préservé d'une ruine complète; vous avez rendu Paris à la France.

« Le pays applaudit au succès de vos patriotiques efforts, l'Assemblée nationale qui représente le pays vous a accordé la récompense la plus digne de vous; elle a déclaré que l'armée de terre et de mer a bien mérité de la patrie. »

Berlin, 2 juin 1871.

Le Reichstag a discuté aujourd'hui le projet de loi concernant les indemnités à accorder aux Allemands expulsés de France à l'occasion de la dernière guerre.

Dans le cours du débat, M. de Bismarck a pris la parole.

Il a déclaré que sans aucun doute il fallait que l'Allemagne fit son possible pour venir en aide à cet égard à ses ressortissants, mais que la France elle-même ne possédait pas, à l'heure qu'il est, les sommes qui seraient nécessaires pour indemniser complètement les Allemands des dommages qu'ils ont souffert.

Il n'a pas été peu surpris lorsqu'il lui a été présenté un ensemble de réclamations de la part des expulsés qui s'élevait à une somme d'un milliard.

Lors des négociations pour la conclusion de la paix, il a cherché à obtenir tout ce qui était possible, il met en garde l'assemblée contre des impressions exagérées de sympathie et de commisération, et il la prie de se préoccuper seulement du meilleur mode qu'elle peut adopter pour prêter assistance à ceux qui en ont besoin.

Il ajoute que l'on ne doit pas perdre de vue que celui qui a cherché dans un pays étranger des conditions d'existence meilleures que dans son propre pays, prend en même temps la responsabilité des risques plus grands qu'il court ainsi volontairement. Il estime que le principe consacré dans le projet de loi conduira mieux au but que l'on doit se proposer.

Les contributions qui ont été levées en France pour être affectées aux expulsés se sont élevées au chiffre de sept millions de francs, et cette somme a été portée au total de deux millions de thalers (soit sept millions et demi de francs), et il croit que cela suffit pour faire face aux exigences les plus pressantes.

Il demande donc à l'Assemblée de ne pas s'écarter du principe qui a été mis à la base du projet de loi.

AUX MARINS

ORDRE

Aux marins et soldats des différentes armes de la division Bruat, Les batteries de siège et de la flottille Ribourt.

Versailles, 31 mai 1871.

Au moment où vous allez retourner dans vos ports, pour reprendre un service que vous avez quitté depuis plusieurs mois, laissez-moi vous faire mes adieux et vous dire en peu de mots ce que je pense de vous.

Je m'adresse à l'infanterie et l'artillerie de marine, de même qu'aux marins.

Appelés à assister vos braves frères de l'armée de terre, lorsqu'il a fallu défendre le sol de la patrie contre l'étranger, vous avez participé à toutes leurs fatigues, à tous leurs dangers, et votre dévouement a égalé le leur.

Vous venez enfin de donner de nouvelles preuves de ce dévouement sans limites, de

cet esprit de discipline qui vous distingue si éminemment dans l'horrible lutte qui s'est accomplie contre la criminelle insurrection de Paris.

Vous vous êtes honorés une fois de plus et vous avez fait jaillir par vos vertus guerrières, sur le corps auquel vous appartenez, un éclat qui ne s'effacera pas.

Fier d'être à votre tête, je vous remercie, au nom de ce corps, de ce que vous avez su faire en toutes circonstances.

Croyez que ma sollicitude ne vous fera pas défaut.

Mais ce qui sera surtout votre plus belle récompense, c'est la reconnaissance de la patrie, qui vous est acquise à jamais.

Vive la France!

Signé: Vive-amiral POTHUAT.

LA RÉORGANISATION

Les magistrats de la Cour d'appel de Paris sont invités à se trouver à Paris, le jeudi 5 juin, pour y reprendre immédiatement leurs services respectifs.

Par suite des dégâts occasionnés au Palais-de-Justice et de l'insuffisance des localités, les chambres civiles et la chambre des appels de police correctionnelle ne tiendront provisoirement que trois audiences par semaine, savoir : la première, la troisième et la quatrième les lundis, mardis et mercredis; la deuxième, la cinquième, et la chambre des appels de police correctionnelle les jeudis, vendredis et samedis.

La première et la seconde chambre tiendront leurs audiences dans le local de la première chambre; la troisième chambre et la chambre des appels de police correctionnelle tiendront leurs audiences dans le local de la deuxième chambre. La quatrième et la cinquième chambre tiendront leurs audiences dans le local de la troisième chambre.

La chambre d'accusation siègera les mardis et vendredis dans le local ordinaire de ses séances.

Le service de la Cour d'assises sera réglé ultérieurement.

Les magistrats du tribunal de première instance de la Seine sont invités à se trouver à Paris, le mardi 6 juin, pour y reprendre immédiatement leurs services respectifs.

Par suite des dégâts occasionnés au Palais-de-Justice et de l'insuffisance des localités, les troisième, quatrième, cinquième et sixième chambre civiles ne tiendront provisoirement que trois audiences par semaine, savoir : la troisième et la quatrième, les jeudis, vendredis et samedis à midi; et les cinquième et sixième, les lundis, mardis et mercredis, à la même heure.

La cinquième chambre tiendra ses audiences dans le local de la troisième chambre; et la sixième, dans le local de la quatrième.

Il n'est fait aucun changement dans le service réglementaire de la première et de la seconde chambre.

L'audience des criées aura lieu dans le local de la première chambre, les mercredis et samedis.

L'audience des référés sera tenue tous les jours, sauf le lundi, dans le local de la bibliothèque du tribunal.

Le parquet de Paris est installé au ministère de la justice. Le procureur de la République et ses substituts déploient la plus grande activité pour la recherche des communs.

Le nombre des mandats d'amener lancés contre les insurgés est considérable.

Ces mesures n'ont pas lieu avec légèreté, comme on l'a prétendu, car les documents qui sont entre les mains de nos magistrats constituent des éléments sérieux pour faire des arrestations.

Il est question d'adjoindre le parquet de Versailles au parquet de Paris.

Le travail est excessif d'une part, et, d'un autre côté, le nombre des prisonniers ne se compose pas uniquement de gens de Paris.

On y trouve, en effet, des habitants des communes environnantes, de sorte qu'on arrivera bien plus vite à l'épuration en faisant le travail sur place.

Le conseil d'Etat se réunit rue de Grenelle-Saint-Germain, 101, naguère occupé par l'ambassade d'Autriche, et ensuite par le ministère des Beaux-Arts.

M. Jules Ferry, maire de Paris, et son cabinet se sont installés à la mairie du 7^e arrondissement, en attendant que le Luxembourg fût prêt à recevoir tout le personnel de l'Hôtel-de-Ville.

Le service télégraphique se rétablit rapidement à Paris. Les employés, dispersés par la Commune, commencent à revenir, et, dans quelques jours, cette importante voie de communication fonctionnera d'une façon complète.

D'ailleurs, le nouveau directeur général, M. Pierret, qui a su s'attirer tant de justes éloges par l'activité et la compétence qu'il a déployées à Versailles, a introduit en outre, dans l'administration, d'importantes modifications.

Il en a simplifié les rouages, quant au service actif. A l'égard du travail des bureaux, il a réorganisé cette branche de manière à éviter le retour des lenteurs qu'on reprochait à l'ancienne administration. En ce moment, on nettoie les écuries d'Au-gias.

La rapidité avec laquelle la station centrale, rue de Grenelle, a été prise par la ligne, n'a pas permis aux communs de faire disparaître leurs papiers, qui jetteront sans doute un jour curieux sur les faits et gestes des hommes du 18 mars.

MASSACRE DES OTAGES

Nous avons raconté l'horrible scène de l'exécution des otages dans la prison de la Roquette, le 24 mai.

Le surlendemain, 26, d'autres malheureuses victimes ont été immolées; mais c'est à Belleville qu'ils ont subi le dernier supplice.

Les détails de cette exécution n'ont pas été rapportés encore; nous les trouvons dans le *Petit Journal*, qui vient de reparaître à Paris :

Les otages avait été extraits la veille de la prison de la Roquette; où avaient-ils donc passé la nuit? C'est ce qu'il nous est impossible de vérifier encore. Vers une heure de l'après-midi, ils défilaient dans la rue de Paris, au milieu d'une foule énorme.

Des gardes fédérés de diverses légions formaient le cortège. En tête, des clairons et une fanfare, un prêtre chauve, maigre et pâle, très-probablement le père Olivain, marchait en avant des otages; derrière lui, les gardiens de la paix, au nombre de trente-six, et enfin treize autres prêtres du clergé de Paris.

En attendant une liste complète, que nous serons bientôt en mesure de donner à nos lecteurs, nous mentionnons les pères de Benzy et Caubert, l'abbé Sabatier, vicaire d'une paroisse de Paris, et M. Seignieray, séminariste de Saint-Sulpice.

Au bout de la rue de Paris, le cortège tourna à droite dans la rue Haxo.

En face d'un marchand de vin, n° 88, se trouve l'entrée d'une propriété particulière qu'on appelle la cité Vincennes. On y pénètre en traversant un misérable jardin potager; vient ensuite une grande cour précédant un corps de logis, sur les murs duquel se lisent les inscriptions : *Etat-major général, salle de rapport*.

Au-delà et à gauche est un second enclos, au fond duquel le propriétaire actuel allait construire une salle de bal champêtre; à quatre mètres en avant du front de clôture, s'élève dans la coupure d'une quinzaine de mètres un petit mur à hauteur d'appui, destiné à supporter les treillis qui devaient former la salle de bal. L'espace compris entre les deux murs forme comme une tranchée naturelle; au soubord, paré, donnant sur une cave, s'ouvre au milieu.

C'est le local que ces misérables avaient choisi pour accomplir leur assassinat.

La rue Haxo et les terrains vagues qui sont auprès du clos Vincennes étaient encombrés d'une immense foule; les prisonniers la traversaient parmi les plus grossières insultes, quelques femmes s'acharnaient sur eux et les frappaient avec fureur. Ils s'avancèrent calmement, beaucoup d'entre eux, les prêtres surtout, avec le visage meurtri et ensanglanté.

On les fait entrer dans l'enclos.

Un officier à cheval caracolait derrière le cortège, la foule applaudit. Il entre en criant : voilà une bonne capture, ce sera bientôt fait.

Un homme, jeune encore, pâle, blond, en cravate blanche et également vêtu, « lui serre la main, et invite la foule à entrer. Il paraît exercer une grande autorité et s'empare de temps en temps, « oui, courage... fusillez-les. »

L'enclos était rempli par les état-majors des diverses légions alors à Belleville, par le détachement et par les victimes. Très peu de personnes faisant partie de la foule purent pénétrer, et on ne sait pas encore

complètement ce qui s'est passé à l'intérieur.

Pendant sept minutes, on entendit du dehors des détonations sourdes, mêlées d'imprécations et de cris tumultueux. Les victimes ont été assassinées en masse, à coups de revolvers, très peu de détonations de chassepot.

Encore quelques sourdes détonations isolées, puis un moment de silence.

Un homme en blouse et en chapeau gris sort du jardin; il porte son fusil en bandoulière; la foule applaudit; les femmes lui frappent sur l'épaule et lui serrent la main. « Bravo, bien travaillé, mon ami. »

Les corps furent jetés pêle-mêle dans la cave, les prêtres d'abord, puis les gardiens de la paix. Et le soubord se referma sur les cinquante cadavres.

L'exhumation

Le R. P. Escalle, aumônier du quartier général du premier corps d'armée, qui nous a fourni les détails qui précèdent, veut bien les compléter par ce qui suit :

Comme j'avais eu dimanche le bonheur de retrouver les corps des victimes du 24 et de celles du 27, j'ai voulu aussi que les derniers devoirs fussent rendus à celles du 26.

Je me rendis à Belleville, ce quartier dont nos troupes n'étaient maîtresses que de la veille au soir, était encore tout frémissant. J'étais accompagné par deux prêtres que les mêmes sentiments de pitié amenaient sur le théâtre de l'assassinat.

Nous pénétrons dans le faubourg par la rue de Ménilmontant; de distance en distance, des monceaux d'armes et d'uniformes en lambeaux encombraient le trottoir. Les patrouilles de soldats vont, viennent ou sondent toutes les maisons; le soleil est splendide, et la foule considérable. Quelques femmes et quelques vieillards saluent notre vêtement ecclésiastique en versant des larmes; la plupart des regards sont cependant durs et sinistres; nous sentons bien que nous ne traversons pas des populations amies.

A la hauteur de la rue de la Nuée, la consigne militaire arrête tous les passants; l'officier commandant le poste inspecte notre permis et va nous laisser passer; quelques hommes exaltés interviennent et déclarent que, si les curés passent, ils passeront aussi.

Nous passons pourtant, mais je crois devoir laisser mes deux compagnons chez le brave colonel de Valette, et, accompagné de quelques officiers des volontaires de la Seine, j'arrive à la cité Vincennes.

Le quartier est désert, seuls quelques parents des victimes, amenés par une douleur pareille à la nôtre, sont déjà sur les lieux.

Nous traversons le jardin, l'enclos silencieux. Quelques barils défoncés, à demi-pleins de poudre, quelques bombes à pétrole, d'énormes monceaux d'armes gisent çà et là. Nous arrivons dans la tranchée, sur la terre piétinée, tachée de caillots et de mares d'un noir rougeâtre.

Une pauvre femme en pleurs nous montre du doigt une dalle sanglante. Ils sont là!

Ils sont là, en effet. Quelques braves officiers ouvrent le soubord. Il ne faut pas décrire ce qui suit.

A cinq heures du soir, nous avions pieusement rangé le long du mur d'enclos ces pauvres débris mutilés, et nous avions croisé leurs mains sur leur poitrine dans l'attitude de chrétiens morts en se confiant en Dieu.

Et nous emportons dans leurs bières, à travers la cité tumultueuse, les corps de nos pauvres martyrs.

Chapelle ardente à l'Archevêché

C'est dans le palais archiepiscopal de la rue de Grenelle-Saint-Germain qu'ont été déposés les corps de l'Archevêque de Paris et de M. Surat, vicaire général.

La chapelle ardente a été achevée hier et ouverte immédiatement aux fidèles.

Elle a été installée dans le grand salon qui domine sur le jardin.

Le catafalque de Mgr Darboy est à droite, sous un immense dais noir frangé d'argent. Le corps revêtu des ornements sacerdotaux repose sur le lit, les pieds dirigés vers la fenêtre, de sorte que la lumière du jour éclaire pleinement le visage de l'infortuné prélat.

Le corps a été embaumé dès qu'on a pu l'exhumer. Aussi le visage, quoique affreusement pâle, a-t-il une expression touchante de calme et de résignation.

Les paupières sont closes. La barbe est assez longue et telle que la portait Mgr Darboy pendant sa captivité. Les mains

gantes sont étendues de chaque côté du corps.

Toute la journée et toute la nuit, des sœurs se tiennent en prière auprès du lit mortuaire, entouré de cierges allumés.

Les nombreux fidèles qui s'y rendent en pèlerinage apportent des chapelets pour les faire sanctifier par un simple contact avec le corps de l'illustre défunt.

A côté, à gauche, se trouve le catafalque, plus bas, de M. Surai, dont le corps mutilé n'a pu être exposé.

Un autel dresse sur un côté de la chapelle, sert tous les matins à la célébration de la messe et de l'office des morts.

L'exposition doit durer pendant plusieurs jours; le public n'y est admis que de dix heures à quatre heures.

Hier sont arrivés de province le frère, la sœur et la nièce de Mgr Darboy.

Quand ils furent conduits auprès du corps de leur infortuné parent, il y eut une scène déchirante. Mgr Darboy était aussi aimé des siens que vénéré des fidèles.

Obsèques de Gustave Chaudey.

Paris, 1er juin 1871.

Une foule considérable stationnait, à onze heures, aux abords de la maison de Chaudey, n° 50, rue Neuve-des-Petits-Champs. Le cortège ne s'est mis en marche qu'à midi. Le deuil était mené par le jeune enfant de Chaudey et par Jules Barbier, beau-frère du défunt. Ensuite s'avançaient les rédacteurs du *Siècle*, et, au milieu d'eux, M. Cernuschi, abattu et le regard morne.

La presse, le barreau, les municipalités étaient largement représentés dans l'assistance.

Le cortège s'est acheminé vers le cimetière Montmartre par la rue du Quatre-Septembre, la Chaussée-d'Antin et la rue Blanche.

Plusieurs discours ont été prononcés sur la tombe.

Me Rousse, au nom de l'ordre des avocats, dans un langage très-élevé, invoque « devant les restes de ce juste lâchement immolé, le témoignage des assistants, témoignage accablant pour les assassins. Après avoir esquissé le portrait de l'ami et du confrère regretté qu'il devait défendre devant la juridiction communale, il termine en déclarant que le barreau de Paris adopte l'enfant de Chaudey.

M. Etienne Arago prononce, d'une voix interrompue par des sanglots, quelques paroles émues et fait solennellement la déclaration suivante: « C'était un devoir de répondre, aux coups de fusils tirés contre l'Hôtel-de-Ville, par d'autres coups de fusil. Mais je jure sur l'honneur que Gustave Chaudey n'a pas ordonné de faire feu. »

Une magnifique improvisation de M. Henri Martin rappelle que c'est aujourd'hui l'anniversaire de la journée fatale où la Commune de 93, foulant aux pieds les droits de la Convention, désigna pour la mort Vergniault, Buzot, républicains, ancêtres de Chaudey.

« La mort de Chaudey, dit-il, creuse un abîme entre la vraie et la fausse révolution. »

L'éminent historien flétrit les hommes du dix-huit mars, et, à ce propos, trouve des accents éloquentes pour déplorer la démolition de la Colonne.

« Ce sont, dit-il, les os de leurs pères qu'ils ont profanés ! C'est l'histoire de France qu'ils voulaient abolir ! Ils ont osé incendier le sanctuaire du peuple, témoin de toutes les révolutions populaires, depuis Etienne Marcel, l'Hôtel-de-Ville. Quelle différence trouvez-vous entre ces sauvages cosmopolites et Nérôn brûlant Rome ? »

M. Frédéric Thomas, au nom de ses collaborateurs du *Siècle*, retrace les souvenirs d'amitié qui unissaient ses confrères à M. Chaudey, et compare l'affection réciproque de Chaudey et de Cernuschi à cette tendre liaison qui joignait Etienne de la Boétie et Montaigne.

Il félicite et remercie vivement M. Edouard Hervé, présent dans l'assistance, d'avoir émis l'idée d'une souscription ouverte dans la presse pour ériger un monument à la mémoire de Chaudey.

Il faut que cette idée devienne féconde, dit M. Thomas ; il faut que, sur ce cercueil, tous ceux, sans distinction de drapeau, qui tiennent une plume, scellent un pacte de solidarité, et s'unissent dans une sorte de ligue du bien public de la presse, qui proscriira toutes les luites funestes de personnalités et de scandales.

Le dernier discours prononcé est celui de M. Jules Barbier, qui vient au nom de la commission des auteurs dramatiques, dont Chaudey fut le conseil judiciaire, et en son propre nom, comme beau-frère du défunt, dire un dernier adieu à la glorieuse victime du plus ignoble assassinat.

Il termine par quelques souvenirs personnels.

La dernière fois qu'il vit Chaudey, ce fut deux jours avant l'exécution. Il alla avec la femme et le fils de son beau-frère sous les murs de la prison, et là, de loin, ils échangèrent tous quatre des signes d'amitié. Chaudey, passant la main entre les barreaux de la prison, leur tendit cette main dans le vide, comme pour serrer la leur une dernière fois !

L'émotion était à son comble dans l'assistance, M. Etienne Arago sanglotait. M. Cernuschi semblait à bout de forces, et l'on entourait de soins et de caresses le fils de Chaudey, qui est en âge de comprendre la perte qui l'accable.

La tombe de Chaudey est à deux pas du monument d'Anne de Montmorency, entre les sépultures des familles Drouet-Vol et Flori.

Un grand nombre de personnes, en quittant le cimetière, se sont arrêtées devant la tombe de Godefroy Cavaignac.

LES RUINES DE PARIS

Rue Saint-Antoine

Nous passons derrière la mairie du 4e arrondissement entièrement incendiée, et nous arrivons rue de Rivoli. La maison portant le n° 26, dans cette rue, a été atteinte par les obus. L'un d'eux a détruit l'intérieur du quatrième étage.

Au n° 10, dont le rez-de-chaussée est occupé par le magasin ayant pour enseigne : « au Paradis des Dames », une croisée et un balcon ont été brisés. Là les maisons du côté des numéros pairs portent de nombreuses traces de balles.

Il en est de même rue Saint-Antoine, que nous remontons pour nous rendre à la Bastille. Aussi nous nous bornerons à indiquer les immeubles les plus endommagés.

L'église Saint-Paul a beaucoup souffert, surtout la partie droite, près du passage conduisant au lycée Charlemagne, et la façade à gauche de l'horloge.

Les étages supérieurs des maisons n° 140 et 148 sont dégradés. Les autres immeubles endommagés sérieusement sont les n° 160, 172, 178, 186, 200.

L'ancien hôtel de Mayenne, de Vaudemont et d'Ormesson, occupé par l'Ecole commerciale Saint-Paul, a été criblé de balles.

La façade et le dôme du temple protestant, au coin de la rue Castex, ont reçu bon nombre d'obus.

Les maisons n° 218, 228 et 232 ont été peu épargnées.

PLACE DE LA BASTILLE

La circulation est interdite à partir de la rue Jacques-Cœur. Nous suivons cette rue. Les magnifiques constructions affectées à la direction d'artillerie, ainsi que le grenier d'abondance, continuent à brûler. Des flammes s'échappent encore de l'intérieur de ce dernier bâtiment du côté du boulevard Bourdon, où les passants ne peuvent circuler.

Les contre-allées du boulevard Bourdon sont couvertes d'énormes branches d'arbres brisées par des projectiles.

Le petit bâtiment qui servait de poste place de la Bastille est à jour. Au-dessous, à l'entrée de la voûte du canal, un bateau à vapeur sur la roue duquel on lit ces mots : *Courrier de l'Yonne*, est coulé et intercepte complètement le passage du canal. De l'autre côté, boulevard Contrescarpe, on aperçoit les toitures brisées des obus sur les maisons portant les numéros 42 et 48.

En revenant sur nos pas, nous assistons à l'effondrement d'un corps de bâtiment dépendant de la direction d'artillerie à l'angle de la rue de la Cerisaie.

Rue Jacques-Cœur, on se heurte à droite et à gauche dans des tas d'armes brisées ou d'équipements militaires, principalement des képis et des gibernes. Au milieu de l'un de ces monceaux on distingue même des débris humains laissant échapper une odeur nauséabonde fort pernicieuse en raison de la chaleur qui règne.

La façade de la maison portant le numéro 3, rue Saint-Antoine, a reçu du haut en bas et de droite à gauche une telle quantité de balles qu'elle ressemble à un crible.

L'immeuble du numéro 11, place de la Bastille, près de la rue Jean-Beausire, où se trouvaient une brasserie, un marchand de tabac et un café, est entièrement brûlé.

La colonne de la Bastille a été fort peu atteinte, malgré ce que l'on a dit et répété; son socle et son fût se trouvent débarrassés des couronnes et des drapeaux de toutes couleurs que des bataillons fédérés et des

partisans de la lutte à outrance y avaient apportés avant le 18 mars. On aperçoit cependant encore quelques rares vestiges de couronnes et d'un drapeau près du socle et à deux des mascarons servant de soupiraux sur un bandeau du fût.

Quant au génie de la liberté il est parfaitement intact : les couronnes qui avaient été placées autour du bras gauche et dessus la tête du sujet n'ont point disparu.

Le seul changement, — considérable il est vrai, celui-là, — que chacun peut constater, consiste dans la substitution du drapeau tricolore à cette loque rouge qui avait été attachée au bras droit du génie.

LES GRANDS BOULEVARDS

Boulevard Beaumarchais

La place étant occupée militairement, nous sommes obligés, pour gagner le boulevard Beaumarchais, de suivre la rue Jean-Beausire, où l'on heurte des monceaux d'armes et d'équipements militaires.

Les contre-allées du boulevard Beaumarchais sont encombrées de branches d'arbres coupées par les projectiles.

Un boulet a détruit le mur au premier étage du n° 15. En face, le n° 14, en a reçu également.

Au n° 26, à l'angle de la rue Daval, des obus ont fort endommagé le troisième étage et la boutique d'un restaurateur. Les habitants des rues Daval et Amelot ont vécu pendant trois jours au milieu de tranches mortelles et il y avait de quoi ; à quelques mètres de l'endroit où tombaient les obus il existe un chantier rempli de bois à brûler : un incendie pouvait se déclarer, et c'en était fait du pâté de maisons. Autour du chantier, les obus pleuvaient ; les numéros 21, 23, 25, rue Amelot, et d'autres immeubles rue Daval, ont été atteints.

Boulevard Beaumarchais, au n° 36, une énorme cheminée a été abattue au cinquième étage.

Une dizaine d'obus ont troué, en divers endroits, la maison portant le numéro 109.

A l'angle de la rue Amelot et de la rue Oberkampf, un projectile a défoncé un mur au premier étage au-dessus du magasin ayant pour enseigne : *A la ville d'Alençon*.

La devanture d'un fabricant de calorifères, à l'angle de la rue de Crussol et du boulevard du Temple, a reçu une quantité de projectiles.

Nous ne parlons pas des traces de balles; on en rencontre à chaque pas le long des boulevards, surtout aux environs des rues se dirigeant vers le canal, lesquelles étaient défendues par des barricades énormes.

Boulevard du Temple

Les maisons portant les numéros 20, 24, 26, 28, 30, 32, 36, 38, 42, 44, et les numéros 21 et 23, boulevard du Temple, ont été frappées par un ou plusieurs obus. A l'angle de la rue d'Angoulême les murs des maisons portent, aux différents étages, des traces de coups de feu répétés qui ont été tirés sur les fenêtres.

Boulevard du Temple, les maisons 50, 52, 54 sont entièrement détruites intérieurement. En face, aux numéros 39, 41 et suivants, on voit des traces du passage des bombes. Les toles des devantures sont brisées.

La façade du théâtre des Folies-Nouvelles a reçu force balles.

Nous arrivons à la place du Château-d'Eau, qui a été terriblement maltraitée.

(La suite à demain.)

LA COMMUNE ET SES SEIDES

Paris, le 2 juin 1871.

Cerisier, le commandant du 101e, qui a fait fusiller les dominicains d'Arcueil, a été arrêté, assure-t-on, dans un égout de la route d'Italie, où il s'était caché, et fusillé immédiatement dans la cour de la mairie.

M. Pilotell, caricaturiste de bas étage, qui fut nommé commissaire de police par la Commune, a été fusillé.

C'est cet homme qui fut chargé de l'arrestation de M. Chaudey, du *Siècle*, et en profita pour dérober une somme assez importante. La découverte de ce fait entraîna la révocation du sieur Pilotell et fut une des causes de la démission de Raoul Rigault.

L'autre jour l'état-major du général Clinchamp, passant dans une rue, reçut quatre balles lancées par un fusil à vent. On fit des perquisitions. C'était la femme du général communeux La Cecilia, qui se donnait ce passe-temps. Elle fut immédiatement arrêtée.

FÉLIX PYAT

Paris est jusqu'à présent sans nouvelles du courageux Félix Pyat; mais nous pouvons vous donner pour certains les renseignements sur son dernier *gite*.

Au moment où Pyat a quitté « la vie publique », il habitait un petit hôtel borgne de la rue Saint-Augustin, l'hôtel de l'île de France. Il s'en est sauvé si précipitamment qu'il y a abandonné ses papiers, ses armes et ses insignes de membre de la Commune. On a trouvé chez lui une grande quantité de lettres, écrites par des femmes pour la plupart, et demandant expressément qu'on commençât à fusiller les étages.

Dans sa fuite, Pyat a aussi oublié un petit volume in-18 qui ne le quitte jamais, et qui est comme le bréviaire de l'auteur du *Chiffonnier*. C'est la *Révolution française*, de Mignet, édition compacte de Bruxelles, 1842. Cet opuscule est entièrement annoté par la main de son propriétaire.

Nous avons eu les notes sous les yeux. Elles sont d'autant plus curieuses qu'elles indiquent les tendances extrêmes de leur auteur. Pyat pousse des bravos toutes les fois qu'il voit nommer un général de vingt ans ou tomber des têtes.

LOTÉRIE PATRIOTIQUE

autorisée pour toute la France

POUR LES VICTIMES

DE LA GUERRE. — LES VEUVES — ORPHELINS

LE BILLET 25 CENTIMES
Gros lot 60,000 fr. (55,000 fr. espèces)
Nombreux lots : 5,000 fr., 3,000 fr., 2,000, etc.
Clôture, 30 juin; suite du tirage le 1er juillet.
Billets chez tous libraires, dépositaires de tabac et toutes les personnes favorisant ce but patriotique.
Et, pour recevoir, par la poste, dans toute la France, quarante numéros, adresser mandat-poste DIX FRANCS, au directeur du BUREAU EXACTITUDE, 68, rue Rivoli, Paris.

Remplacements militaires

Maison Poisson, cours Lafayette, 64
Demande des Remplaçants munis de bons Certificats

A PARIS

Paris, 2 juin 1871.

Les précautions prises pour l'enterrement des fédérés tués à Paris ne paraissent pas suffisantes, et le gouvernement se préoccupe beaucoup des suites de la guerre civile.

Il est aujourd'hui prouvé que la chaux ne détruit pas assez rapidement les matières organiques, et que le feu seul peut faire entièrement disparaître les restes de l'insurrection.

Une commission, qui, depuis deux jours, s'occupe de cette question, se serait, nous dit-on, arrêtée aux résolutions suivantes :

On ferait ouvrir les fosses jusqu'à ce que les cadavres soient à l'air. On verserait dessus du goudron, de façon à les recouvrir d'une couche de 10 centimètres de ce liquide.

Une fois les cadavres bien imprégnés, ils seront arrosés avec du pétrole, puis mis en feu.

La combustion, activée à l'aide de bois bien sec, s'étendrait partout et pénétrerait même jusqu'au fond des fosses.

On estime que trois heures suffiraient pour l'incinération complète.

Pendant tout le temps de l'opération, de forts dégagements de chlore auraient lieu, de façon à prévenir toute odeur cadavérique.

On assure qu'après la calcination, il se formera, au-dessus des fosses, une couche de braise suffisamment épaisse pour empêcher et arrêter les exhalaisons.

Pourtant, la commission aurait décidé de semer du chlorure de chaux dans les fosses, et de les recouvrir de chaux vive, puis de terre.

Des incendiaires continuent, ou plutôt essaient de continuer leur œuvre. La nuit dernière, ils ont encore versé du pétrole sur la boutique du boulanger au coin de la rue de Lamartine et de la rue de Maubeuge; mais, comme les boulangers ont recommencé à travailler la nuit, les pétroleurs ou pétroleuses n'ont pas eu le temps d'allumer et ont dû prendre la fuite vivement.

Les tireurs des fenêtres ne sont pas moins enragés.

Hier, un gendarme à cheval, dans la rue de l'Elysée, n'a été sauvé que par un caprice ou un pressentiment de son cheval, qui a imaginé de faire un bond en avant bien à propos : la balle a passé derrière.

Le chapitre métropolitain de Notre-Dame s'est réuni hier, à deux heures, pour procéder, conformément aux règles de l'Eglise, à la nomination des vicaires généraux capitulaires qui doivent administrer le diocèse de Paris jusqu'à la nomination du nouvel archevêque.

Le quartier de Bercy a été aujourd'hui le théâtre de perquisitions très minutieuses; on avait signalé un certain nombre d'individus extrêmement compromis dans les épouvantables événements qui viennent de se produire à Paris. Vingt et un individus ont été livrés à la justice.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Siégeant à Versailles

PRÉSIDENCE DE M. GRÉVY.

Séance du 1er mai.

La séance est ouverte à 3 heures 1/2.

M. l'amiral Jauréguiberry, appelé à remplir les fonctions de préfet maritime à Toulon, demande un congé d'un mois.

Dépôt d'une proposition en faveur de la veuve du commandant Legolier, qui a sauvé le Louvre de l'incendie.

Renvoi à la commission d'initiative.

M. Princeteau dépose une proposition aux termes de laquelle il sera interdit à tout député, pendant la durée de son mandat et six mois après l'expiration de son mandat, d'accepter aucune fonction salariée, excepté celle de ministre et d'ambassadeur. (Vive approbation. — Mouvement prolongé. — Chuchotements, au milieu desquels on perçoit le nom de M. Picard.)

Aux termes de la même proposition, il est interdit aussi à ceux qui exercent des fonctions d'accepter de l'avancement dans les mêmes délais.

Des voix. — L'urgence!

L'auteur de la proposition ne demandant pas l'urgence, elle n'est pas mise aux voix.

Dépôt, par M. le baron de Ravinel, d'une proposition ayant pour but la nomination d'une commission chargée de pourvoir à l'installation des divers ministères à Versailles. (Assentiment sur un grand nombre de bancs.)

Des voix. — L'urgence! (Protestations à gauche.)

M. de La Rochejacquelem. — Nous demandons l'urgence pour la proposition qui vient de vous être présentée; nous ne pensions pas qu'il fût nécessaire de développer les motifs de notre demande.

A Bordeaux, lorsque nous demandions la translation de Fontainebleau ou à Orléans, on nous a dit qu'il existait une installation à Versailles. En ce moment on dit qu'il est question de transporter les ministères à Paris. Vous voyez si l'urgence est nécessaire.

M. Bethmont. — La proposition de M. le baron de Ravinel n'était pas accompagnée d'une demande d'urgence.

Nous voulons que cette proposition fût délibérée mûrement; nous n'entendions pas faire d'une proposition patriotique une proposition de parti. (Reclamations à droite.)

M. Bethmont. — Je n'entends nullement incriminer les intentions de personne.

M. Thiers, chef du Pouvoir exécutif. — Il est vrai qu'à Bordeaux nous avons dit qu'il se faisait des préparatifs à Versailles.

Une voix. Pourquoi pas à Fontainebleau?

Vox à gauche. Et à Quimper-Corentin?

M. Thiers. — A Fontainebleau, il y avait une salle toute prête, et qui n'exigeait que des banquettes. La question était entière; elle l'est encore.

Quant à la question actuelle, le Gouvernement sait que l'intention de l'Assemblée était de siéger à Versailles. J'ai dit alors qu'il était bon que l'Assemblée siégeât à Versailles.

Ce que nous pensions, nous le pensons encore (Approbation), c'est une question que le temps seul peut résoudre, comme beaucoup d'autres.

Mais autre chose, c'est la question de savoir si les administrations doivent fonctionner à Paris ou à Versailles. Je n'hésite pas à dire qu'il est impossible, par exemple, que le ministère des finances ne se transporte pas à Paris. Il y a lieu à faire des emprunts publics. Est-ce que vous prétendez amener les souscripteurs à Versailles? (Non! non!)

Remarque bien que nous ne faisons rien pour préjuger la question, nous obéissons simplement à la nécessité. (Assentiment.)

De même pour le ministère de la guerre, qui a son matériel à Paris.

L'Assemblée restera à Versailles; le Conseil des ministres sera tenu à Versailles,

les plus actifs membres des ministères seront ici; il n'y aura à Paris que ceux dont la présence y sera indispensable. (Très bien!)

Il ne faut donc pas insister sur une proposition qui, j'en suis bien persuadé, n'est pas une proposition de parti, mais il faut faire au moins qu'elle n'ait pas l'air du tout. (Sourires, approbation.)

Personne n'insistant plus sur la question d'urgence, la proposition est renvoyée à la commission d'initiative.

M. le garde des sceaux présente un projet de loi sur la réorganisation du conseil d'Etat.

M. de Larcy, ministre des travaux publics, demande un crédit de 100.000 francs pour le déblaiement des palais incendiés à Paris, et pour l'étude des constructions qu'il y aura lieu de faire.

Renvoi à la commission des budgets.

Dépôt d'une proposition, signée de 55 membres, tendant à ouvrir, sous le patronage d'une commission de 15 membres, une souscription publique et volontaire pour les veuves et les orphelins des soldats et des marins morts dans la guerre soutenue contre l'insurrection depuis le 18 mars. (Protestations à gauche.)

M. Cochery. — La souscription existe, elle est connue de tout le monde.

Renvoi à la commission d'initiative.

Dépôt d'une proposition tendant à nommer une commission de 30 membres, pour étudier l'organisation de l'enseignement supérieur, secondaire et primaire.

M. F. de Lasteyrie. — Je viens, au nom de la commission chargée d'assister le chef du Pouvoir exécutif dans les mesures à prendre pour vaincre l'insurrection — déposer le mandat que vous nous avez confié, et je remercie en même temps la Chambre de la confiance qu'elle nous a témoignée.

La détermination et la fureur ont fui devant le courage et le patriotisme; la force a fait place au droit; il ne nous reste plus qu'à rendre hommage aux efforts de notre brave armée, de son commandant en chef, de ses généraux et du chef du Pouvoir exécutif. (Applaudissements.)

La France a retrouvé son armée. C'est la consolation de ses malheurs, c'est le signal de la renaissance du pays tout entier. (Applaudissements.)

M. Adam dépose une proposition tendant à ce que ce soit à l'avenir le conseil de régence de la Banque de France qui nomme le Gouverneur. (Mouvement.)

M. Pelletreau-Villeneuve. — L'Assemblée avait, à Bordeaux, ajourné la validation des élections de deux députés qui avaient été nommés dans les départements de la Marne, de la Manche et de l'Oise. Il a lieu de se prononcer sur ces élections. Nous demandons à la Chambre de mettre à l'ordre du jour la validation des opérations de ces trois départements.

M. Barthélemy Saint-Hilaire explique que, lors de la validation des élections de M. le prince de Joinville dans les départements de la Manche et de la Haute-Marne, les dépêches télégraphiques indiquaient le nombre des suffrages des candidats, et non leur nombre en marge des mots: «Election réservée.» Le 9e bureau, dont je suis rapporteur, n'a donc pas discuté la question de validation, l'Assemblée ayant reconnu, elle-même, qu'il y avait lieu de la réserver.

M. Prax-Paris. — Je crois, pour que cette question ne subisse pas de nouveaux retards, qu'il est indispensable que le Gouvernement et l'Assemblée rapportent la loi de bannissement. (Protestations.) Pardon, je crois qu'il faudrait une abrogation formelle.

La question est mise à l'ordre du jour de lundi.

Demain, séance publique à 3 heures.

Délibération de la proposition ayant pour but d'abroger les décrets du Gouvernement des Délégations de Tours et de Bordeaux ayant un caractère législatif.

Discussion d'un projet de loi sur les armes de guerre.

NOUVELLES DE LYON

La séance du Conseil municipal de vendredi soir, qui devait être publique, a eu lieu à huis-clos.

On s'y est occupé presque exclusivement de la vente des farines.

Hier soir, une nouvelle séance a été tenue à huis-clos, à sept heures et demie.

Hier, samedi, la première Chambre du tribunal civil s'est occupée de nouveau de l'impôt de guerre.

Me Octave Mathevon a répliqué au nom de l'Etat et maintenu ses conclusions premières.

Les avocats des opposants ont répondu. M. Andrieux, procureur de la République, a donné ses conclusions, tendant à l'admission du déclinatoire d'incompétence.

Le tribunal a renvoyé à mercredi, 7 juin, pour le prononcé de son jugement.

Nous en donnerons le texte, qui tranchera très-certainement les véritables principes sur la matière.

Ce matin dimanche, à huit heures, les 13e, 14e et 15e bataillons de la garde nationale sont passés en revue par M. le général Bourras, au champ de manœuvre de la Sara (place d'armes de Fourvière).

Nous recevons les détails complémentaires suivants sur ce qui s'est passé après le prononcé de l'arrêt du conseil de guerre qui a condamné Ballas, dit Balle, à la peine de mort:

Quelques minutes après M. le commissaire du gouvernement lit la sentence à Ballas qui l'entend sans sourciller.

Mais quand on veut l'emmener, le courage lui manque et il s'évanouit.

Transporté dans la prison des Recluses, il a reçu tous les soins que réclamait son état.

Vers huit heures, il a été ramené à la prison de Saint-Vincent-de-Paul, d'où les gendarmes l'avaient extrait dans la matinée.

Il est mis en cellule dans celle même où Deloche avait été enfermé, le 21 mars, après sa condamnation. On lui fait revêtir la camisole de force. Un soldat veille sur lui jour et nuit.

A partir de ce moment, Ballas paraissait plus calme, mais toujours abattu.

Il a reçu la visite du vénérable abbé Chomienne, aumônier de la prison.

Il a signé hier matin son pourvoi en révision.

Le conseil de révision statuera sur le pourvoi de Ballas, le samedi 10 juin.

La maison Bertin, magasin de nouveautés, 4 la Souveraine, place des Jacobins et rue de l'Hôtel-de-Ville, 85, ancienne rue de l'Impératrice, angle de la rue Confort, vient de recevoir des quantités énormes d'étoffes nouvelles anglaises et françaises, pour robes et vêtements complets, qui seront mises en vente, à partir de demain lundi, à des prix extraordinaires de bon marché.

Une simple visite aux magasins suffira pour se convaincre des avantages réels que présentent ces articles.

On nous rapporte un fait odieux que nous nous empressons de publier, afin d'éviter, s'il en est temps encore, de grands malheurs.

Hier vers trois heures, le nommé Boirivent, Jean Claude, blanchisseur à St Genis-les-Ollières rendait du linge; il avait laissé sa petite fille âgée de six ans, une charmante enfant, assise sur un paquet de linge à la porte d'une maison.

Quand il redescendit de chez son client, la petite avait disparu; on lui dit qu'elle avait été emmenée par un individu de mauvaise mine, portant un képi de la garde nationale marqué du n° 6.

Il a porté plainte aussitôt à la police qui fait de minutieuses recherches.

L'enfant est châtaine; elle a une robe à carreau bleu et blanc, un chapeau de paille gris.

Les personnes qui l'auraient aperçue sont priées d'en donner avis à son père et à la police.

M. Favrichon, contre-maitre, rue de la Buire, 5, a perdu hier, vers cinq heures, de la rue de l'Arbre-Sec au pont Lafayette, sur le quai, une somme de cent francs en quatre billets de 25 francs, enfermés dans un petit livre de comptes. — Prière de les rapporter contre récompense.

Mignon a été représenté vendredi soir, au Grand-Théâtre, devant une salle littéralement comble, produisant la recette vraiment extraordinaire de cinq mille six francs.

Le nom de Mme Galli-Marié, et les excellents souvenirs qu'elle a laissés ici l'année dernière, avaient produit ce brillant résultat.

Mme Galli-Marié a été excellente de tout point, comme chanteuse et comme comédienne inimitable.

M. Courtois, une basse chantante d'un mérite réel, doué d'une voix ample et bien timbrée, a parfaitement secondé la charmante Mignon.

Mme Mathilde Dupuy, bien séduisante dans le rôle de Philine, et M. Francis Genin, très comique dans Laërte, complétaient l'ensemble le plus satisfaisant.

L'orchestre, était-ce bien un orchestre?

Non! le quadruple, quintuple quatuor avec piano qui en tenait lieu, a fait vaillamment son devoir, sous la direction intelligente de M. Couard, son chef.

Il n'y a pas eu de défaillance à constater, et le public qui s'est retiré très-satisfait ne manquera pas de se rendre à la deuxième représentation de Mignon, qui sera donnée ce soir, dimanche.

MUSIQUES MILITAIRES

Programmes du dimanche 4 juin

De six heures à sept heures

PLACE BELLECOUR

92^e de ligne. — Chef: M. DANTZER.

- 1^o Allegro militaire. GUSTNER
- 2^o Le Châlet (ouverture) . . . ADAM.
- 3^o Jérusalem (fantaisie) . . . VERDI.
- 4^o Rosita (Valse) . . . PHILIBERTI.
- 5^o Zampa (marche) . . . HEROLD.
- 6^o Polka villageoise . . . SELLENICK.

PLACE DE LA CROIX-ROUSSE

16^e de ligne. — Chef: M. FUNFROCK

- 1^o Les Pompiers de Nanterre (allegro).
- 2^o La Grande Duchesse (ouverture) . . . OFFENBACH.
- 3^o Il Zingaro (boléro) . . . TERRILLON.
- 4^o Les Noces de Jeannette (fantaisie) . . . V. MASSÉ.
- 5^o Orphée aux Enfers (quadrille) . . . OFFENBACH.

PLACE MORAND

38^e de ligne. — Chef: M. FLAMAND

- 1^o Geneviève de Brabant (quadrille) . . . OFFENBACH.
- 2^o Le Serment (ouverture) . . . AUBER.
- 3^o La Dame blanche (fantaisie) BOIELDIEU.
- 4^o Le Rossignol (valse pour petite flûte) . . . BONNA.
- 5^o Le Trouvère (marche) . . . VERDI.
- 6^o Sara (polka pour piston) . STRAUSS.

De sept heures et demie à dix heures

PARC DE LA TÊTE D'OR

16^e de ligne. — Chef: M. FUNFROCK

- 1^o Allegro militaire . . . AUBER.
- 2^o Le Maçon (ouverture) . . . AUBER.
- 3^o Les Noces de Jeannette (fantaisie) . . . V. MASSÉ.
- 4^o Il Zingaro (boléro) . . . TERRILLON.
- 5^o Le Trouvère (fantaisie) . . . VERDI.
- 6^o La Grande-Duchesse (ouverture) . . . OFFENBACH.
- 7^o Les Mousquetaires de la Reine (fantaisie) . . . HALÉVY.
- 8^o Orphée aux Enfers (quadrille) . . . OFFENBACH.

ON DEMANDE

Des Ouvriers pour la fabrication de Meules circulaires en émeri

Ecrire franco à M. ROZET, r. de Chartres, 32, Lyon

FONDS DE MENUISERIE

Et de la boiserie à vendre (amiable) Pour liquidation

1003, rue Tramassac, 11, Lyon.

OUVERTURE LE 15 MAI

URIAGE-LES-BAINS

HOTEL BARNEAUD

Chambres et cabinets meublés. — Déjeuners et dîners à toute heure.

AU BALLON CAPTIF

MOUCHET, horloger, ex-ouvrier de BREGUET de Paris

8, rue de la BARRE, 8, Lyon, fabrique à Genève

Cette maison, désireuse de se créer une nombreuse clientèle part, du principe de vendre et réparer à bon marché, pour vendre et réparer beaucoup. Aussi, elle a baissé les prix de son outillage sur ceux des autres horlogers, avec garantie de 1 an à 4 ans pour toutes ventes et réparations. Aperçu: un nettoyage ou un grand ressort de montre à cylindre, 2 fr. 50; de pendule, de 3 fr. 50; montres à cylindre, 2 boîtes argent puis 25 fr.; montres à 25 fr. 65 fr., remontoirs en aluminium à 25 fr. Echanges et expéditions au dehors. Nota. Contrairement aux anciennes habitudes d'horlogerie, les prix des réparations seront fixés d'avance.



COSTAL

23, rue Grenette, 23

LYON

Pour tous les articles non signés: L'ÉVARD. Lyon, imp. P. Mougin-Rusand, rue Ste-Hélène, 34